

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN

### REPONSE AUX AVIS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

9 février 2023

REF : 2019.0947-E16 A

Rédigé par : Caroline LEGARDINIER

Vérifié par : Justine BISIAUX



# SOMMAIRE

Partie 1	<b>RAPPEL DU CONTEXTE</b>	<b>3</b>
Partie 2	<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES REMARQUES DU PUBLIC</b>	<b>4</b>
Partie 3	<b>REPONSES</b>	<b>10</b>
Partie 4	<b>ANNEXES</b>	
	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	

# Rappel du contexte

La Communauté de communes des Deux-Morin est située en région Île-de-France, sur la frange est du département de Seine-et-Marne. Elle jouxte les départements de la Marne et de l'Aube et est mitoyenne Communauté de Communes du Provinois et de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. La Communauté de communes des Deux-Morin, créée en 2017, compte près de 27 000 habitants et regroupe 31 communes

Le projet de PCAET de l'EPT a été lancé en 2019 grâce à la coopération des élus, acteurs territoriaux et de l'accompagnement des bureaux d'études Vizea et Mediaterrre Conseil.

La stratégie du PCAET des Deux Morin s'appuie sur 5 principaux axes, à savoir :

- ▶ AXE 1 : Habiter des logements plus sobres
- ▶ AXE 2 : Se déplacer et transporter plus sobrement pour améliorer la qualité de l'air
- ▶ AXE 3 : Optimiser la séquestration carbone en s'appuyant sur l'activité agricole et améliorer la qualité de l'air
- ▶ AXE 4 : Travailler et produire localement
- ▶ AXE 5 : Agir en collectivité éco-exemplaire

Chaque axe se décompose en objectifs stratégiques desquels découlent les actions, qui contiennent elles-mêmes divers projets.

Conformément au code de l'Environnement, le projet de PCAET a été mis à disposition du public sur une durée de 1 mois (entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 2 décembre 2022). La synthèse des avis du public et des prises en compte est présentée dans ce document.

# Tableau récapitulatif des remarques du public

Ce document est un mémoire en réponse aux avis de la consultation publique, ouverte le 1 novembre et clôturée le 2 décembre.

N°REMARQUE	REMARQUES DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	N° PAGE REPONSE
1	<p>Axe 1 :</p> <p>GRDF est identifié comme partenaire des actions 1.1 et 1.3, et vous pourrez en effet compter sur notre implication. Je serais très intéressée de pouvoir développer une coopération plus étroite sur l'enjeu de lutte contre la précarité. Je suis à votre disposition pour en discuter. L'outil cartographique de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) pourrait vous intéresser à la fois pour la cartographie de l'habitat privé et le repérage des ménages des situations de précarité énergétique : GÉODIP : Le nouvel outil pour géolocaliser les zones de précarité énergétique   ONPE. L'action 1.6 relative au développement des énergies renouvelables résidentielles prévoit la réalisation d'un schéma directeur EnR&amp;R, et cite les filières bois-énergie, la géothermie et le photovoltaïque. Je me permets de vous suggérer d'intégrer les gaz renouvelables à ce schéma directeur, compte tenu du développement actuel des solutions énergétiques hybrides (gaz-solaire / gaz-électricité / gaz-géothermie) et de la place des gaz renouvelables en Seine-et-Marne.</p> <p>+ Mettre à la disposition expertise de GRDF pour les solutions de chauffage gaz, les données de consommation de gaz</p> <p>* GRDF anime localement un réseau d'artisans professionnels du gaz qui pourra venir alimenter le recensement des artisans locaux RGE prévu en 2023 (document PDF)</p>	10
2	<p>• Axes 2 et 3 :</p> <p>Notre contrat de service public conclu avec l'Etat nous engage à agir activement dans le développement des gaz renouvelables – notamment produits par méthanisation – et dans celui de la mobilité au GNV/bioGNV. A ce titre, GRDF a développé une expertise dans ces domaines et rejoint un réseau d'acteurs nationaux et locaux, pour accompagner les collectivités dans leur projet. Nous sommes à votre disposition pour être partenaire et contribuer activement aux actions 2.6 et 3.7.</p>	10
3	<p>• Axe 4 :</p> <p>Pour la mise en œuvre de l'action 4.4, une action envisagée consiste à organiser des expérimentations et défis avec les habitants et les entreprises du territoire. Le programme Déclics porté par le CLER pourrait vous intéresser : Programme Déclics - CLER   CLER.</p>	11
4	<p>• Axe 5 :</p> <p>Nous nous tenons à votre disposition pour contribuer aux actions 5.2 et 5.3. Il existe un lien entre filière biodéchets et filière méthanisation au sein des territoires : aux côtés du compostage, la méthanisation est une voie de valorisation locale des biodéchets. Pour la réalisation des diagnostics des bâtiments publics, l'outil PrioRéno de la Banque de Territoires pourrait vous intéresser : Prioréno : un nouveau service data de rénovation énergétique (banquedesterritoires.fr). GRDF a contribué à l'élaboration de cet outil, je suis à votre disposition si vous avez la moindre question.</p>	11
5	Action 1,6 : ajouter les gaz renouvelables au schéma directeur des ENR&R	11
6	Actions 2,6 et 3,7 : mettre GRDF comme partenaire de l'action	12
7	Action 1.3 : GRDF est à la disposition de la CC2M pour développer une coopération plus étroite sur le sujet de la précarité énergétique et complémentaire à celle d'ENEDIS sur l'électricité.	12



N°REMARQUE	REMARQUES DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	N° PAGE REPONSE
8	Action 1,2 : Mission de service civique en partenariat avec la Fondation Agir contre l'Exclusion et l'association de médiation OMEGA, appelée CIVIGAZ. Des volontaires en service civique réalisent des visites à domicile dans des quartiers ciblés pour sensibiliser à la maîtrise de l'énergie et à la sécurité intérieure gaz. GRDF dispose d'un retour d'expérience solide sur ce type d'action et peut le partager avec la CC	12
9	Argumentaire sur l'éclairage public : Il serait intéressant qu'il y ait un débat au sein de la CC2M pour collectivement prendre des mesures de lutte contre la pollution lumineuse, notamment en mettant en place une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit. Le débat pourrait notamment concerner les horaires concernés par cette plage d'extinction ou les aménagements à apporter lorsque certaines zones doivent rester allumées selon la fréquence de passage de piétons ou une activité spécifique. Si chaque commune prend des mesures d'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, cela aurait un impact positif sur les budgets communaux, sur le bien-être des citoyens et sur la préservation de la biodiversité.	12
10	La première remarque concerne le besoin en formation/échange des élus du territoire. Ce besoin est identifié dans l'action 1 de l'axe 5, mais n'est abordé qu'en une ligne. A mon sens, c'est une priorité pour la mise en place du PCAET. Ce n'est bien sûr pas une spécificité territoriale mais les élus manquent de temps pour se former sur les sujets au cœur du PCAET (climat, biodiversité, énergie, etc.). Ainsi, pour bien saisir les enjeux évoqués brièvement dans ce dossier et donc apporter la réponse la plus adaptée grâce aux fiches actions détaillées, il serait primordial que les élus de la CC2M (communautaires et municipaux) puissent avoir des temps d'échange ou de formation sur ce sujet. Bien conscient que les budgets des collectivités locales sont serrés et que les disponibilités des élus ne sont pas extensibles, il serait intéressant de mettre en place des temps d'échange entre les élus du territoire et les forces vives formées et compétentes du même territoire. En effet, de nombreux acteurs (associatifs, agricoles, citoyens et même agents de la CC2M) sont formés et compétents sur ces domaines et pourraient partager leurs expériences et leurs connaissances avec nos élus.	13
11	La deuxième remarque est le besoin d'un récit commun pour donner envie aux citoyens, aux entreprises et aux élus de mettre en place les mesures proposées dans ce PCAET. En effet, le récit dominant (fictions, publicité, prises de paroles officielles) vise à donner envie d'un monde en complet décalage avec celui proposé dans ce dossier. Ainsi il serait intéressant de développer un imaginaire collectif (par le biais des bulletins d'information des collectivités territoriales ou par des concours d'écriture menées par le réseau de bibliothèques de la CC2M par exemple) pour favoriser une adhésion forte au projet proposé dans ce dossier. Cet élément est bien sûr beaucoup plus politique que le reste car il doit venir d'une volonté des élus et non simplement de faits scientifiques et techniques.	13
12	Il n'est pas fait mention d'acteurs associatifs locaux dans le point 8 de la partie PROFIL TERRITORIAL (p.20). Je le comprends car le détail aurait été compliqué à indiquer. Mais j'aurais par exemple trouvé plus pertinent d'indiquer les naturalistes « Biodiversité en Brie des Morin » que « Fédération départementale des chasseurs 77 » en tant que potentiels relais d'actions sur l'environnement et la sensibilisation.	14
13	Dans le chapitre 1.1 de la partie GAZ A EFFET DE SERRE ET QUALITE DE L'AIR (p.45), il aurait été intéressant d'indiquer si les émissions de GES données par habitant sont les données de l'empreinte carbone (incluant ainsi les émissions générées dans d'autres pays pour produire les biens qui sont importés et consommés en France) ou simplement les émissions directes du territoire. Les chiffres donnés seraient cohérents avec le dernier rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat qui indique une empreinte carbone de 8,2 tonnes d'équivalent CO2 par français en 2020.	14
14	Il est intéressant de noter que les ordres de priorité sur la CC2M sont différents de ceux au niveau national. En effet, le secteur le plus émetteur en France est actuellement le transport alors que sur notre territoire il s'agit de l'agriculture. De même le secteur résidentiel est le 4ème secteur émetteur	14

N°REMARQUE	REMARQUES DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	N° PAGE REPONSE
	au niveau national alors qu'il est le 2ème sur notre territoire. Ce diagnostic permet donc de bien montrer les 3 priorités de notre territoire : agriculture, résidentiel et transport.	
15	Il est très régulièrement fait mention de la fermeture des deux principales usines du territoire et de l'impact sur la hiérarchie des secteurs dans la pollution et la consommation d'énergie. Il aurait été visuellement intéressant de réaliser des graphiques supplémentaires en supprimant la partie « industrie » afin de réaliser les efforts à accomplir. Dit autrement, en regardant les graphiques territorialisés de l'évolution de la consommation d'énergie finale (p.20), on pourrait penser que les mesures prises permettent de presque diviser par deux cette consommation. Or, si on tient compte de cette fermeture qui n'est pas liée aux mesures prises sur le territoire, on ne diminue cette consommation que légèrement. Il me semble que, pour le décideur politique, cette présentation laisse penser que les mesures prises dans le scénario territorialisé sont drastiques et très efficaces alors qu'une autre présentation pourrait donner plus d'ambitions au projet.	15
16	Il y a une contradiction entre le diagnostic et le rapport stratégique concernant le potentiel éolien. Dans le diagnostic, il est indiqué que : « la majorité du territoire a été classée en zone favorable à l'implantation d'éoliennes avec des contraintes modérées ». Dans le rapport stratégique, il est indiqué : « éolien : pas de potentiel ». Il est possible que des informations techniques non indiquées dans le PCAET aient donné lieu à cette conclusion. Mais l'éolien est aussi victime de nombreux préjugés, de méconnaissances et de leviers de boucliers politiques. La clé de la réussite en matière climatique et énergétique réside dans la multiplicité des actions et des ressources, il serait donc opportun de réellement étudier le potentiel éolien du territoire dans le but d'avoir le plus de possibilités de développement des ENR&R sur le territoire et ainsi d'améliorer sa résilience aux chocs climatiques.	15
17	Sur l'action 4 de l'axe 1 (et plus généralement sur la question du logement), il est effectivement important de sensibiliser les acteurs professionnels sur ces sujets. En effet, beaucoup d'artisans et d'entreprises sont peu formés aux techniques de rénovation et ont tendance (par gain de temps et par rentabilité) à utiliser du béton et du ciment en priorité. Or, que ce soit pour la salubrité de l'habitat ancien ou par souci écologique, il s'agit du pire matériau possible. Les artisans et entreprises n'ayant que peu de temps disponible, il serait important d'être proactif afin de les sensibiliser individuellement sur ces sujets. Les informations pourraient être sur la technique mais également sur la conformité au PLUI car peu d'entre eux connaissent ce document. Enfin, il faudrait promouvoir la construction et rénovation en BTP (Bois-Terre-Paille). Je préconise les ressources et conseils du centre de formation LESA à ce sujet.	16
18	Sur l'action 5 de l'axe 1, de nombreux acteurs associatifs et institutionnels ont déjà créé des plaquettes d'information sur les bonnes pratiques pour diminuer l'impact des logements, il n'est peut-être pas nécessaire d'en créer de nouvelles. Il serait cependant intéressant de transmettre certaines de ces informations par la gazette municipale ou par les réseaux sociaux car les personnes qui auraient besoin de ces informations n'iront pas forcément chercher ces plaquettes dans les lieux publics. L'impact le plus fort aurait lieu si l'information arrivait directement jusqu'à eux. Par ailleurs, cette action rejoint l'action 3 de l'axe 5. En effet, cela aurait un remarquable effet incitateur si l'intercommunalité et les communes mettaient en oeuvre ces bonnes pratiques : désimperméabilisation, extinction ou diminution des éclairages publics, utilisation des matériaux biosourcés, participation aux trophées Zéro Phyt'eau, etc. A l'inverse, le message pourrait être mal perçu si les recommandations faites aux administrés n'étaient pas appliquées par les communes et l'intercommunalité.	16
19	Concernant l'action 3, il est également très important mais nécessite un énorme travail de diagnostic en amont : pas sûr que la seule année 2022 suffise. En effet, les usagers des transports souhaiteront des outils pratiques et adaptés à leurs besoins.	17
20	Axe 3 Cet axe est primordial car il s'agit de travailler sur le principal émetteur de Gaz à Effet de Serre et principal émetteur de polluants du territoire : l'agriculture. Dans cet axe, comme pour beaucoup d'actions dans le PCAET, il est intéressant de noter que de nombreuses expérimentations dans les	17

N°REMARQUE	REMARQUES DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	N° PAGE REPONSE
	<p>territoires ont montré des co-bénéfices lors leur mise en place. Par exemple, comme la ville de Moret-Loing-et-Orvanne, il est possible de passer la restauration collective en régie directe afin d'avoir une cantine locale, bio et en circuit court. Les avantages sont multiples et permettent de fédérer l'ensemble des actions à mener autour d'un projet qui touche les enfants, les parents et les aînés. Le réseau AMAP Ile-de-France dont l'AMAP de Rebais fait partie peut aider à monter ce genre de projet. On peut noter comme avantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des emplois non délocalisables sur le territoire</li> <li>o Des commandes publiques à destination des agriculteurs du territoire</li> <li>o Des sols agricoles régénérés (meilleure pénétration de l'eau de pluie, meilleurs rendements...)</li> <li>o Des élèves, des seniors et des agriculteurs en meilleure santé</li> <li>o La possibilité de mener des actions de sensibilisation ou de pédagogie entre les agriculteurs et les élèves</li> </ul> <p>• A l'AMAP de Rebais, nous travaillons d'ores et déjà avec les agriculteurs engagés du territoire et alentours. Nous pourrions vous mettre en contact avec ces adeptes des bonnes pratiques : maraîchage, grande culture, huile, farine, pain, volaille, fromage, miel. En effet, il serait malvenu que des personnes sans formation ou pratique agricole informent les agriculteurs des bonnes pratiques. En revanche, des visites organisées sur des fermes exemplaires pourraient lever certains freins.</p>	
21	<p>Les actions concernant l'eau et la limite de l'artificialisation des sols vont de pair car notre système-Terre fonctionne en boucle et toute action est à mener avec une vision d'ensemble. Une réflexion intéressante à mener serait la promotion des toilettes sèches (rappelons que nous faisons nos besoins dans de l'eau potable qui manque par ailleurs pour nos besoins vitaux). En effet, pour les usagers disposant d'un terrain, le compostage est aisé ; pour les autres, il est possible de mettre en place un compostage industriel et collectif.</p>	18
22	<p>D'ailleurs, le compostage collectif est à promouvoir rapidement car il sera bientôt obligatoire de composter ses déchets alimentaires. Le SMITOM Nord 77 est référent en la matière. J'ai pu les solliciter pour des projets de compostage collectif professionnels ou associatifs.</p>	18
23	<p>Concernant la méthanisation (action 7), j'émettrais une réserve sur son déploiement à grande échelle. En effet, la méthanisation des déchets agricoles vient casser le cycle du compostage qui vient fertiliser et améliorer le rendement des sols. Si la matière fournie est un déchet « en trop », la méthanisation peut être intéressante. Si cette matière est produite spécifiquement pour être méthanisée, la question se pose sur le bénéfice qu'il y a à produire spécifiquement avec beaucoup d'énergie et de produits chimiques une chaleur de mauvaise qualité.</p>	18
24	<p>Sur la filière photovoltaïque (action 7). Il faudra bien réfléchir à la technologie solaire à installer. En effet, pour la production d'eau chaude sanitaire, le solaire thermique a un excellent rendement alors que le solaire photovoltaïque occasionne de plus grandes pertes en reconvertissant l'électricité en chaleur thermique.</p>	19
25	<p>Je souscris pleinement à la vision et aux actions à mener pour développer une filière bois responsable (action 8). Je rejoins le PCAET sur le fait de travailler avec le CAUE de Coulommiers. Je reprends également ce que j'écrivais sur l'action 6 de l'axe 1, à savoir prendre exemple sur la Suisse (entre autres) qui pratique les techniques de la Futaie Jardinée permettant d'allier bonne gestion de la forêt et excellents rendements de production de bois énergie et d'utiliser le travail de l'association « Canopée ».</p>	19
26	<p>Sur l'action 9, je préconise d'utiliser le guide de l'Agence Régionale de Biodiversité pour identifier les espèces locales à planter en fonction de leurs caractéristiques.</p>	19
27	<p>Axe 4 Sur l'action 1 et 2, deux banques ont pour vocation de financer et encourager les initiatives privées de l'Economie Sociale et Solidaire : la NEF et le Crédit Coopératif.</p>	19

N°REMARQUE	REMARQUES DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	N° PAGE REPONSE
28	Sur l'action 3, je renvoie à nouveau vers la construction et rénovation en BTP (Bois-Terre-Paille) en préconisant les ressources et conseils du centre de formation LESA à ce sujet ou encore l'association Nebr <sup>2</sup> aska (spécialiste de la paille porteuse). De plus, les effectifs du SURE sont déjà à flux tendu, il faudra éventuellement prévoir un accroissement de leurs capacités pour mener à bien leurs missions dans le cadre du PCAET.	20
29	Concernant l'action 4, j'ai pu expérimenter (dans différents emplois) la sensibilisation à la gestion des déchets. Celle-ci était la plus efficace en passant par le milieu scolaire et par les actions culturelles. Les bibliothèques, par leurs choix de politique documentaire et les partenariats avec l'Education Nationale permettent de toucher un grand nombre de familles. La ville de Paris a notamment mis en place un défi « Familles Zéro Déchet » qui a permis de sensibiliser et de communiquer autour de familles en transition. De plus la présence actuelle d'une AMAP et de sites de compostage (avec référents composteurs) sur le territoire est un premier élément dans la gestion des déchets. Je vous joins en annexe une campagne de communication lancée par l'AMAP de Rebaix à ce sujet.	20
30	Sur l'action 5, il sera intéressant de s'appuyer sur la Ressourcerie des 2 Morins déjà en place et constituée d'un réseau de bénévoles actifs et formés sur ces questions.	20
31	Axe 5 L'action 1 rejoint la première remarque (P.1 de ce document). Il est essentiel de former les élus ainsi que les agents communaux et intercommunaux sur toutes ces questions scientifiques et techniques. En effet, le GIEC met en garde contre les risques de mal-adaptation qui peuvent produire plus d'effets négatifs que positifs par méconnaissance. Si besoin était, je suis à votre disposition pour participer à des échanges avec élus et agents.	21
32	Sur l'action 2, il me semble que le délai pour mener la première phase (2022) est un peu court et que le calendrier devrait être allongé. Sinon, je trouve effectivement essentiel que des clauses environnementales soient intégrées dans les marchés publics. La majorité de la consommation en France passe par les ménages et les collectivités locales. La puissance de frappe des budgets publics est un levier essentiel dans la mise en place du PCAET.	21
33	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'action 3 me permet de rebondir sur les éléments indiqués sur l'action 5 de l'axe 1. L'exemplarité du service public permettrait en effet d'entraîner les citoyens dans un cercle vertueux et d'atteindre les objectifs du PCAET.</li> <li>• Je me permets de vous transmettre en annexe tout le travail déjà fourni et transmis aux communes en 2021 sur la trame noire de la CC2M (action 4).</li> </ul>	21
34	<p>Bien qu'ayant évoqué la nécessité de remettre en service la ligne SNCF de La Ferté-Gaucher à Coulommiers pour désenclaver et décarbonner notre territoire, cela ne figure nulle part dans le PCAET.</p> <p>Le désenclavement du territoire est pourtant essentiel pour permettre aux actifs et aux étudiants de rejoindre leur lieux de travail, surtout en présence d'un service de bus défaillant (comme c'est le cas actuellement). C'est donc un point essentiel pour développer l'économie de notre territoire.</p> <p>Le désenclavement de notre territoire passe également par son accessibilité, non seulement par les touristes mais aussi par ses habitants et tout autre visiteur. Ainsi, les temps de transport doivent être maîtrisés : c'est un point essentiel de qualité de la vie.</p> <p>Merci donc de faire figurer la remise en service du rail entre La Ferté-Gaucher à Coulommiers dans le PCAET.</p>	22





# Réponses

## Remarque n°1

Axe 1 :

GRDF est identifié comme partenaire des actions 1.1 et 1.3, et vous pourrez en effet compter sur notre implication. Je serais très intéressée de pouvoir développer une coopération plus étroite sur l'enjeu de lutte contre la précarité. Je suis à votre disposition pour en discuter. L'outil cartographique de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) pourrait vous intéresser à la fois pour la cartographie de l'habitat privé et le repérage des ménages des situations de précarité énergétique : GÉODIP : Le nouvel outil pour géolocaliser les zones de précarité énergétique | ONPE. L'action 1.6 relative au développement des énergies renouvelables résidentielles prévoit la réalisation d'un schéma directeur EnR&R, et cite les filières bois-énergie, la géothermie et le photovoltaïque. Je me permets de vous suggérer d'intégrer les gaz renouvelables à ce schéma directeur, compte tenu développement actuel des solutions énergétiques hybrides (gaz-solaire / gaz-électricité / gaz-géothermie) et de la place des gaz renouvelables en Seine-et-Marne.

+ Mettre à la disposition l'expertise de GRDF pour les solutions de chauffage gaz, les données de consommation de gaz

GRDF anime localement un réseau d'artisans professionnels du gaz qui pourra venir alimenter le recensement des artisans locaux RGE prévu en 2023

L'outil GEODIP a été ajouté comme outil possible à utiliser pour les actions 1 à 3 de l'axe 1

Les gaz renouvelables ont été ajoutés dans les ENR citées pour le schéma directeur des ENR&R (action 1.6).

## Remarque n°2

• Axes 2 et 3 :

Notre contrat de service public conclu avec l'Etat nous engage à agir activement dans le développement des gaz renouvelables – notamment produits par méthanisation – et dans celui de la mobilité au GNV/bioGNV. A ce titre, GRDF a développé une expertise dans ces domaines et rejoint un réseau d'acteurs nationaux et locaux, pour accompagner les collectivités dans leur projet. Nous sommes à votre disposition pour être partenaire et contribuer activement aux actions 2.6 et 3.7.

GRDF a été ajouté comme partenaire de l'action 2.6, de l'action 3.7.

### Remarque n°3

- Axe 4 :

Pour la mise en œuvre de l'action 4.4, une action envisagée consiste à organiser des expérimentations et défis avec les habitants et les entreprises du territoire. Le programme Déclics porté par le CLER pourrait vous intéresser : Programme Déclics - CLER | CLER.

GRDF a été ajouté comme partenaire de l'action 2.6, de l'action 3.7.

### Remarque n°4

- Axe 5 :

Nous nous tenons à votre disposition pour contribuer aux actions 5.2 et 5.3. Il existe un lien entre filière biodéchets et filière méthanisation au sein des territoires : aux côtés du compostage, la méthanisation est une voie de valorisation locale des biodéchets. Pour la réalisation des diagnostics des bâtiments publics, l'outil PrioRéno de la Banque des Territoires pourrait vous intéresser : PrioRéno : un nouveau service data de rénovation énergétique (banquedesterritoires.fr). GRDF a contribué à l'élaboration de cet outil, je suis à votre disposition si vous avez la moindre question.

GRDF a été ajouté comme partenaire de l'action 5.2.

L'outil PrioRéno de la Banque des Territoires a été ajouté dans l'action 5.3 pour le diagnostic et la mise en place de rénovation thermique.

### Remarque n°5

Action 1.6 : ajouter les gaz renouvelables au schéma directeur des ENR&R

Les gaz renouvelables ont été ajoutés dans les ENR citées pour le schéma directeur des ENR&R (action 1.6). (cf remarque N°1)

### Remarque n°6

Actions 2.6 et 3.7 : mettre GRDF comme partenaire de l'action

GRDF a été ajouté comme partenaire des actions 2.6 et 3.7.

## Remarque n°7

Action 1.3 : GRDF est à la disposition de la CC2M pour développer une coopération plus étroite sur le sujet de la précarité énergétique et complémentaire à celle d'ENEDIS sur l'électricité.

GRDF a été ajouté comme partenaire pour l'identification des ménages les plus précaires, aux côtés d'ENEDIS et du CCAS.

## Remarque n°8

Action 1,2 :

Mission de service civique en partenariat avec la Fondation Agir contre l'Exclusion et l'association de médiation OMEGA, appelée CIVIGAZ. Des volontaires en service civique réalisent des visites à domicile dans des quartiers ciblés pour sensibiliser à la maîtrise de l'énergie et à la sécurité intérieure gaz. GRDF dispose d'un retour d'expérience solide sur ce type d'action et peut le partager avec la CC.

Ce retour d'expérience est intéressant, toutefois la CC ne souhaite pas inscrire cette possibilité dans la fiche action, compte-tenu de la complexité pour mettre un tel dispositif en place.

## Remarque n°9

Argumentaire sur l'éclairage public :

Il serait intéressant qu'il y ait un débat au sein de la CC2M pour collectivement prendre des mesures de lutte contre la pollution lumineuse, notamment en mettant en place une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit.

Le débat pourrait notamment concerner les horaires concernés par cette plage d'extinction ou les aménagements à apporter lorsque certaines zones doivent rester allumées selon la fréquence de passage de piétons ou une activité spécifique.

Si chaque commune prend des mesures d'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, cela aurait un impact positif sur les budgets communaux, sur le bien-être des citoyens et sur la préservation de la biodiversité.

Une action complète est dédiée à l'éclairage public (action 5.4). La totalité des communes du territoire ont déjà mis en place des réduction de l'éclairage public ou planifie de le faire. Il a donc été décidé de ne pas accentuer cette fiche action, déjà très complète.

## Remarque n°10

La première remarque concerne le besoin en formation/échange des élus du territoire. Ce besoin est identifié dans l'action 1 de l'axe 5, mais n'est abordé qu'en une ligne. A mon sens, c'est une priorité pour la mise en place du PCAET. Ce n'est bien sûr pas une spécificité territoriale mais les élus manquent de temps pour se former sur les sujets au cœur du PCAET (climat, biodiversité, énergie, etc.). Ainsi, pour bien saisir les enjeux évoqués brièvement dans ce dossier et donc apporter la réponse la plus adaptée grâce aux fiches actions détaillées, il serait primordial que les élus de la CC2M (communautaires et municipaux) puissent avoir des temps d'échange ou de formation sur ce sujet. Bien conscient que les budgets des collectivités locales sont serrés et que les disponibilités des élus ne sont pas extensibles, il serait intéressant de mettre en place des temps d'échange entre les élus du territoire et les forces vives formées et compétentes du même territoire. En effet, de nombreux acteurs (associatifs, agricoles, citoyens et même agents de la CC2M) sont formés et compétents sur ces domaines et pourraient partager leurs expériences et leurs connaissances avec nos élus.

Comme la remarque le mentionne déjà, la formation des élus et agents sur les thématiques climat-air-énergie est déjà prise en compte dans l'action 5.1. Toutefois, il a été précisé qu'il est possible de s'appuyer sur les initiatives locales ou les compétences disponibles en interne pour mener à bien cette formation.

## Remarque n°11

La deuxième remarque est le besoin d'un récit commun pour donner envie aux citoyens, aux entreprises et aux élus de mettre en place les mesures proposées dans ce PCAET. En effet, le récit dominant (fictions, publicité, prises de paroles officielles) vise à donner envie d'un monde en complet décalage avec celui proposé dans ce dossier. Ainsi il serait intéressant de développer un imaginaire collectif (par le biais des bulletins d'information des collectivités territoriales ou par des concours d'écriture menées par le réseau de bibliothèques de la CC2M par exemple) pour favoriser une adhésion forte au projet proposé dans ce dossier. Cet élément est bien sûr beaucoup plus politique que le reste car il doit venir d'une volonté des élus et non simplement de faits scientifiques et techniques.

L'action 5.1. prévoit déjà la mise en place d'une cellule de suivi pour la démarche climat de la CC2M ainsi que d'assurer le suivi et l'animation du PCAET au travers de la communication régulière auprès des habitants et acteurs du territoire. De plus, la plupart des actions du PCAET prévoient déjà la sensibilisation des habitants sur les divers sujets traités par le PCAET (habitat, consommation responsable, aménagement du territoire, mobilités etc.). Il a été décidé de ne pas accentuer plus que ce l'action 5.1 initiale le prévoyait déjà.



## Remarque n°12

Il n'est pas fait mention d'acteurs associatifs locaux dans le point 8 de la partie PROFIL TERRITORIAL (p.20). Je le comprends car le détail aurait été compliqué à indiquer. Mais j'aurais par exemple trouvé plus pertinent d'indiquer les naturalistes « Biodiversité en Brie des Morin » que « Fédération départementale des chasseurs 77 » en tant que potentiels relais d'actions sur l'environnement et la sensibilisation.

Les naturalistes « Biodiversité en Brie des Morin » a été ajoutée à la cartographie des acteurs du territoire.

## Remarque n°13

Dans le chapitre 1.1 de la partie GAZ A EFFET DE SERRE ET QUALITE DE L'AIR (p.45), il aurait été intéressant d'indiquer si les émissions de GES données par habitant sont les données de l'empreinte carbone (incluant ainsi les émissions générées dans d'autres pays pour produire les biens qui sont importés et consommés en France) ou simplement les émissions directes du territoire. Les chiffres donnés seraient cohérents avec le dernier rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat qui indique une empreinte carbone de 8,2 tonnes d'équivalent CO2 par français en 2020.

En introduction de la partie Gaz à effet de Serre, il a été précisé que les données d'émissions correspondent aux Scope 1 et 2 (la définition des Scope est présentée en introduction de cette même partie).

## Remarque n°14

Il est intéressant de noter que les ordres de priorité sur la CC2M sont différents de ceux au niveau national. En effet, le secteur le plus émetteur en France est actuellement le transport alors que sur notre territoire il s'agit de l'agriculture. De même le secteur résidentiel est le 4ème secteur émetteur au niveau national alors qu'il est le 2ème sur notre territoire. Ce diagnostic permet donc de bien montrer les 3 priorités de notre territoire : agriculture, résidentiel et transport.

La répartition par secteur des émissions de GES françaises a été précisée. Il a ensuite été mis en avant que les émissions par secteur sont différentes entre le territoire de la CC2M et l'échelle nationale.

## Remarque n°15

Il est très régulièrement fait mention de la fermeture des deux principales usines du territoire et de l'impact sur la hiérarchie des secteurs dans la pollution et la consommation d'énergie. Il aurait été visuellement intéressant de réaliser des graphiques supplémentaires en supprimant la partie « industrie » afin de réaliser les efforts à accomplir. Dit autrement, en regardant les graphiques territorialisés de l'évolution de la consommation d'énergie finale (p.20), on pourrait penser que les mesures prises permettent de presque diviser par deux cette consommation. Or, si on tient compte de cette fermeture qui n'est pas liée aux mesures prises sur le territoire, on ne diminue cette consommation que légèrement. Il me semble que, pour le décideur politique, cette présentation laisse penser que les mesures prises dans le scénario territorialisé sont drastiques et très efficaces alors qu'une autre présentation pourrait donner plus d'ambitions au projet.

La stratégie comme le diagnostic précisent suffisamment les conséquences en termes de répartition future des émissions. Par exemple, dans le diagnostic, il est précisé que suite à la fermeture de ces deux industries, le transport deviendra probablement le 2<sup>e</sup> consommateur du territoire.

La présentation de graphiques, courbes ou données supplémentaires ne feraient qu'alourdir les rapports déjà denses, et pourraient entraîner de la confusion lors de la lecture.

## Remarque n°16

Il y a une contradiction entre le diagnostic et le rapport stratégique concernant le potentiel éolien. Dans le diagnostic, il est indiqué que : « la majorité du territoire a été classée en zone favorable à l'implantation d'éoliennes avec des contraintes modérées ». Dans le rapport stratégique, il est indiqué : « éolien : pas de potentiel ». Il est possible que des informations techniques non indiquées dans le PCAET aient donné lieu à cette conclusion. Mais l'éolien est aussi victime de nombreux préjugés, de méconnaissances et de levers de boucliers politiques. La clé de la réussite en matière climatique et énergétique réside dans la multiplicité des actions et des ressources, il serait donc opportun de réellement étudier le potentiel éolien du territoire dans le but d'avoir le plus de possibilités de développement des ENR&R sur le territoire et ainsi d'améliorer sa résilience aux chocs climatiques.

La CC n'est pas résolument contre l'éolien mais il n'est pas de sa compétence de décider de l'installation d'un parc éolien sur son territoire. De plus, la Seine-et-Marne est de manière générale peu encline à ce développement. L'intégration de la CC dans la probable future labellisation Parc naturel Régional engendre également une complexité supplémentaire. Du PNR et de sa politique de développement dépendront également la possibilité de réaliser ou non des projets éoliens.

Ces précisions ont été apportées au rapport de stratégie.

## Remarque n°17

Sur l'action 4 de l'axe 1 (et plus généralement sur la question du logement), il est effectivement important de sensibiliser les acteurs professionnels sur ces sujets. En effet, beaucoup d'artisans et d'entreprises sont peu formés aux techniques de rénovation et ont tendance (par gain de temps et par rentabilité) à utiliser du béton et du ciment en priorité. Or, que ce soit pour la salubrité de l'habitat ancien ou par souci écologique, il s'agit du pire matériau possible. Les artisans et entreprises n'ayant que peu de temps disponible, il serait important d'être proactif afin de les sensibiliser individuellement sur ces sujets. Les informations pourraient être sur la technique mais également sur la conformité au PLUI car peu d'entre eux connaissent ce document. Enfin, il faudrait promouvoir la construction et rénovation en BTP (Bois-Terre-Paille). Je préconise les ressources et conseils du centre de formation LESA à ce sujet.

L'action 4.3 prévoit déjà la formation des professionnels du bâtiment aux enjeux énergétiques et aux solutions techniques plus durables, sous-action portée par le BTP77 et la CCI.

## Remarque n°18

Sur l'action 5 de l'axe 1, de nombreux acteurs associatifs et institutionnels ont déjà créé des plaquettes d'information sur les bonnes pratiques pour diminuer l'impact des logements, il n'est peut-être pas nécessaire d'en créer de nouvelles. Il serait cependant intéressant de transmettre certaines de ces informations par la gazette municipale ou par les réseaux sociaux car les personnes qui auraient besoin de ces informations n'iront pas forcément chercher ces plaquettes dans les lieux publics. L'impact le plus fort aurait lieu si l'information arrivait directement jusqu'à eux. Par ailleurs, cette action rejoint l'action 3 de l'axe 5. En effet, cela aurait un remarquable effet incitateur si l'intercommunalité et les communes mettaient en œuvre ces bonnes pratiques : désimperméabilisation, extinction ou diminution des éclairages publics, utilisation des matériaux biosourcés, participation aux trophées Zéro Phyt'eau, etc. A l'inverse, le message pourrait être mal perçu si les recommandations faites aux administrés n'étaient pas appliquées par les communes et l'intercommunalité.

Dans l'action 1.5, la phrase Réaliser des plaquettes informatives, les mettre à disposition dans les lieux publics, sur les sites internet *etc* » a été reformulée de la manière suivante : « Réaliser des plaquettes informatives ou s'appuyer sur celles déjà existantes, les mettre à disposition dans les lieux publics, sur les sites internet *etc*

## Remarque n°19

Concernant l'action 3, il est également très important mais nécessite un énorme travail de diagnostic en amont : pas sûr que la seule année 2022 suffise. En effet, les usagers des transports souhaiteront des outils pratiques et adaptés à leurs besoins.

La période de réalisation de la première sous-action de l'action 2.3 (Réaliser un schéma de mobilité intégrant un plan de mobilités partagées à l'échelle territoriale) a été transformée en 2023-2025.

## Remarque n°20

### Axe 3

Cet axe est primordial car il s'agit de travailler sur le principal émetteur de Gaz à Effet de Serre et principal émetteur de polluants du territoire : l'agriculture. Dans cet axe, comme pour beaucoup d'actions dans le PCAET, il est intéressant de noter que de nombreuses expérimentations dans les territoires ont montré des co-bénéfices lors leur mise en place. Par exemple, comme la ville de Moret-Loing-et-Orvanne, il est possible de passer la restauration collective en régie directe afin d'avoir une cantine locale, bio et en circuit court. Les avantages sont multiples et permettent de fédérer l'ensemble des actions à mener autour d'un projet qui touche les enfants, les parents et les aînés. Le réseau AMAP Ile-de-France dont l'AMAP de Rebais fait partie peut aider à monter ce genre de projet. On peut noter comme avantage :

- Des emplois non délocalisables sur le territoire
- Des commandes publiques à destination des agriculteurs du territoire
- Des sols agricoles régénérés (meilleure pénétration de l'eau de pluie, meilleurs rendements...)
- Des élèves, des seniors et des agriculteurs en meilleure santé
- La possibilité de mener des actions de sensibilisation ou de pédagogie entre les agriculteurs et les élèves

A l'AMAP de Rebais, nous travaillons d'ores et déjà avec les agriculteurs engagés du territoire et alentours. Nous pourrions vous mettre en contact avec ces adeptes des bonnes pratiques : maraîchage, grande culture, huile, farine, pain, volaille, fromage, miel. En effet, il serait malvenu que des personnes sans formation ou pratique agricole informent les agriculteurs des bonnes pratiques. En revanche, des visites organisées sur des fermes exemplaires pourraient lever certains freins.

L'AMAP de Rebais a été ajoutée en partenaire des actions 1 et 2 de l'axe 3.

Concernant la nécessité des personnes pertinentes à la formation des agriculteurs aux bonnes pratiques, la Chambre d'Agriculture d'Ile de France est en pilote des principales actions ayant trait à la formation. La Chambre d'agricultures est un des organismes référents à même de proposer des formations ou bien d'identifier des personnes ressources.

## Remarque n°21

Les actions concernant l'eau et la limite de l'artificialisation des sols vont de pair car notre système-Terre fonctionne en boucle et toute action est à mener avec une vision d'ensemble. Une réflexion intéressante à mener serait la promotion des toilettes sèches (rappelons que nous faisons nos besoins dans de l'eau potable qui manque par ailleurs pour nos besoins vitaux). En effet, pour les usagers disposant d'un terrain, le compostage est aisé ; pour les autres, il est possible de mettre en place un compostage industriel et collectif.

L'action 3.5 et notamment la sous-action « Sensibiliser les habitants à la protection de la ressource en eau » prévoit la promotion de la récupération de l'eau de pluie, la fourniture de kits d'économie d'eau. La collectivité souhaite mettre l'accent sur la promotion de la réutilisation des eaux de pluie pour les usages ménagers.

## Remarque n°22

D'ailleurs, le compostage collectif est à promouvoir rapidement car il sera bientôt obligatoire de composter ses déchets alimentaires. Le SMITOM Nord 77 est référent en la matière. J'ai pu les solliciter pour des projets de compostage collectif professionnels ou associatifs.

La mention du compostage a été ajoutée à l'action 4.4 dans la distribution des kits « zéro-déchets » : « *Composer des kits « zéro-déchets » à distribuer sur les marchés et dans les commerces alimentaires: pochons en tissu, tote-bag, bee-wrap, outils pour le compostage etc.* ».

## Remarque n°23

Concernant la méthanisation (action 7), j'émettrais une réserve sur son déploiement à grande échelle. En effet, la méthanisation des déchets agricoles vient casser le cycle du compostage qui vient fertiliser et améliorer le rendement des sols. Si la matière fournie est un déchet « en trop », la méthanisation peut être intéressante. Si cette matière est produite spécifiquement pour être méthanisée, la question se pose sur le bénéfice qu'il y a à produire spécifiquement avec beaucoup d'énergie et de produits chimiques une chaleur de mauvaise qualité.

Ce positionnement va à l'encontre de ce qui a été décidé dans le PCAET et de la vision de la CC2M. Il a toutefois été précisé dans l'action la nécessité d'être vigilant quant aux matières d'approvisionnement des méthaniseurs.

## Remarque n°24

Sur la filière photovoltaïque (action 7). Il faudra bien réfléchir à la technologie solaire à installer. En effet, pour la production d'eau chaude sanitaire, le solaire thermique a un excellent rendement alors que le solaire photovoltaïque occasionne de plus grandes pertes en reconvertissant l'électricité en chaleur thermique.

Cette remarque a été prise en compte dans l'action 1.6 sur les ENR&R résidentielles. La mention du solaire thermique a été ajoutée au diagnostic des filières ENR&R du schéma directeur ENR&R. L'objectif de production de solaire thermique en 2030 et 2050 était déjà inscrit dans cette fiche.



## Remarque n°25

Je souscris pleinement à la vision et aux actions à mener pour développer une filière bois responsable (action 8). Je rejoins le PCAET sur le fait de travailler avec le CAUE de Coulommiers. Je reprends également ce que j'écrivais sur l'action 6 de l'axe 1, à savoir prendre exemple sur la Suisse (entre autres) qui pratique les techniques de la Futaie Jardinée permettant d'allier bonne gestion de la forêt et excellents rendements de production de bois énergie et d'utiliser le travail de l'association « Canopée ».

La précision suivante a été ajoutée dans la sous-action « Réaliser une étude du développement de la filière bois énergie locale » de l'action 3.8 : « *S'appuyer sur différents RETEX (Suisse, travail de l'association Canopée par exemple) »*

## Remarque n°26

Sur l'action 9, je préconise d'utiliser le guide de l'Agence Régionale de Biodiversité pour identifier les espèces locales à planter en fonction de leurs caractéristiques.

Le guide de l'Agence Régionale de Biodiversité a été ajouté à l'action 3.9, dans la sous-action « Diminuer le risque d'allergies liées à la pollution de l'air sur l'aménagement du territoire » : *Inscrire dans le PLUi une liste d'espèces végétales à éviter dans les aménagements publics pour leur caractère allergène et les espèces à favoriser grâce au guide de l'Agence Régionale de Biodiversité pour identifier les espèces locales à planter en fonction de leurs caractéristiques.*

## Remarque n°27

### Axe 4

Sur l'action 1 et 2, deux banques ont pour vocation de financer et encourager les initiatives privées de l'Economie Sociale et Solidaire : la NEF et le Crédit Coopératif.

Il semble complexe d'ajouter des banques comme partenaires ou ressources sur lesquelles s'appuyer. Cette remarque n'a donc pas été prise en compte.

## Remarque n°28

Sur l'action 3, je renvoie à nouveau vers la construction et rénovation en BTP (Bois-Terre-Paille) en préconisant les ressources et conseils du centre de formation LESA à ce sujet ou encore l'association Nebr<sup>2</sup>aska (spécialiste de la paille porteuse). De plus, les effectifs du SURE sont déjà à flux tendu, il faudra éventuellement prévoir un accroissement de leurs capacités pour mener à bien leurs missions dans le cadre du PCAET.

Le centre de formation LESA et l'association Nebr<sup>2</sup>aska ont été ajoutés comme partenaires de l'action.

## Remarque n°29

Concernant l'action 4, j'ai pu expérimenter (dans différents emplois) la sensibilisation à la gestion des déchets. Celle-ci était la plus efficace en passant par le milieu scolaire et par les actions culturelles. Les bibliothèques, par leurs choix de politique documentaire et les partenariats avec l'Education Nationale permettent de toucher un grand nombre de familles. La ville de Paris a notamment mis en place un défi « Familles Zéro Déchet » qui a permis de sensibiliser et de communiquer autour de familles en transition. De plus la présence actuelle d'une AMAP et de sites de compostage (avec référents composteurs) sur le territoire est un premier élément dans la gestion des déchets. Je vous joins en annexe une campagne de communication lancée par l'AMAP de Rebais à ce sujet.

La mention "comme les défis Familles Zéro déchet" a été ajoutée à la phrase "Organiser des expérimentations de réduction des déchets sur des ménages test".

L'AMAP de Rebais a été ajoutée comme partenaire de l'action.

## Remarque n°30

Sur l'action 5, il sera intéressant de s'appuyer sur la Ressourcerie des 2 Morin déjà en place et constituée d'un réseau de bénévoles actifs et formés sur ces questions.

La Ressourcerie des 2 Morin a été ajoutée comme partenaire de l'action 4.5.

## Remarque n°31

### Axe 5

L'action 1 rejoint la première remarque (P.1 de ce document). Il est essentiel de former les élus ainsi que les agents communaux et intercommunaux sur toutes ces questions scientifiques et techniques. En effet, le GIEC met en garde contre les risques de mal-adaptation qui peuvent produire plus d'effets négatifs que positifs par méconnaissance. Si besoin était, je suis à votre disposition pour participer à des échanges avec élus et agents.

*Cf remarque n°10.*

## Remarque n°32

Sur l'action 2, il me semble que le délai pour mener la première phase (2022) est un peu court et que le calendrier devrait être allongé. Sinon, je trouve effectivement essentiel que des clauses environnementales soient intégrées dans les marchés publics. La majorité de la consommation en France passe par les ménages et les collectivités locales. La puissance de frappe des budgets publics est un levier essentiel dans la mise en place du PCAET.

Le calendrier de la première sous-action a été revu en 2023-2024.

## Remarque n°33

- L'action 3 me permet de rebondir sur les éléments indiqués sur l'action 5 de l'axe 1. L'exemplarité du service public permettrait en effet d'entraîner les citoyens dans un cercle vertueux et d'atteindre les objectifs du PCAET.
- Je me permets de vous transmettre en annexe tout le travail déjà fourni et transmis aux communes en 2021 sur la trame noire de la CC2M (action 4).

Cf remarque N°9

## Remarque n°34

Bien qu'ayant évoqué la nécessité de remettre en service la ligne SNCF de La Ferté-Gaucher à Coulommiers pour désenclaver et décarboner notre territoire, cela ne figure nulle part dans le PCAET.

Le désenclavement du territoire est pourtant essentiel pour permettre aux actifs et aux étudiants de rejoindre leur lieux de travail, surtout en présence d'un service de bus défaillant (comme c'est le cas actuellement). C'est donc un point essentiel pour développer l'économie de notre territoire.

Le désenclavement de notre territoire passe également par son accessibilité, non seulement par les touristes mais aussi par ses habitants et tout autre visiteur. Ainsi, les temps de transport doivent être maîtrisés : c'est un point essentiel de qualité de la vie.

Merci donc de faire figurer la remise en service du rail entre La Ferté-Gaucher à Coulommiers dans le PCAET.

Le Conseil communautaire s'est positionné sur étude de faisabilité pour réalisation d'une voie verte. Il n'est pas d'actualité de rouvrir une voie de train.



